

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 52 (1972)
Heft: 3: Les assurances

Artikel: Panorama du marché de l'assurance française
Autor: Gaudet, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886728>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Panorama du marché de l'assurance française

L'assurance constitue l'un des grands secteurs de l'économie française, tant par le montant de son chiffre d'affaires que par l'importance de son personnel.

En s'en tenant aux émissions de primes d'assurances directes, qui permettent d'éliminer les doubles emplois des primes cédées et rétrocédées, le chiffre d'affaires global (1) de l'assurance française a avoisiné 31,7 milliards de F en 1971 (3,50 % du P.N.B.) dont 27,1 milliards de F de primes directes recueillies sur le marché français. Ces chiffres se comparent avantageusement à de grands secteurs tels que l'énergie électrique (1970 : 14,9 milliards de F) ou la sidérurgie (19 milliards de F) et très honorablement à des secteurs hétérogènes comme la construction électrique (29,9 milliards de F) ou la construction automobile (26,6 milliards de F).

En ce qui concerne l'importance du personnel, on peut considérer que l'ensemble de la profession, au sens large, comprend environ 180 000 personnes.

L'assurance en France met en concurrence des entreprises qui sont très diversifiées par leur statut et leur structure et qui ressortissent à trois secteurs d'importance assez comparable :

— le secteur *nationalisé*, qui est issu des nationalisations des plus grosses sociétés privées (32) en 1946 et qui, depuis 1969, est constitué de 4 groupes de sociétés (10) ;

— le secteur *des sociétés commerciales de type classique, sociétés anonymes* qui étaient au nombre de 111 au 1^{er} janvier 1971 ;

— le secteur *des sociétés mutuelles ou à forme mutuelle* (au total 173 sociétés au 1^{er} janvier 1971 y compris 15 caisses d'assurances mutuelles agricoles qui bénéficient d'un statut particulier notamment sur le plan fiscal) qui ne possèdent pas de capital social et n'ont pas le caractère commercial et qui réunissent des assurés sur le plan d'une solidarité d'un type particulier.

Les sociétés mutuelles (environ 1/3 de ce secteur), au contraire des sociétés à forme mutuelle (environ 2/3 de ce secteur), ont obligatoirement un caractère régional ou professionnel et ne peuvent rémunérer aucun intermédiaire, ni leurs gérants ou administrateurs. Elles ont obligatoirement une cotisation variable (cotisations fixes ou variables au choix pour les sociétés à forme mutuelle), et ne peuvent opérer en assurance sur la vie.

Il faut leur ajouter 174 sociétés étrangères dont la plupart sont des sociétés anonymes.

Le secteur d'État est constitué par la *Caisse Nationale de Prévoyance* qui n'opère qu'en assurance-vie, en concurrence avec les autres secteurs.

On aboutissait à la fin de 1970 au chiffre officiel de 468 sociétés d'assurances directes opérant en France dont 294 françaises. On voit de très importantes sociétés pratiquant l'ensemble des branches côtoyer de plus petites sociétés parfois très spécialisées dans une seule catégorie d'opérations.

Les groupes correspondent à la notion d'entreprise et la structure de l'assurance française selon la grandeur de l'entreprise apparaît la suivante :

— les 4 plus grands groupes (secteur nationalisé)	
	représentent environ 40 % des primes (10 sociétés)
— les 10	60 %
— les 15	70 %
— les 25	80 %
— les 50	90 %

Le tableau ci-après indique le nombre de sociétés en activité en France, par branche et par forme juridique.

(1) Sans la Caisse Nationale de Prévoyance (C.N.P.) et les Mutuelles agricoles.

Nombre de sociétés agréées au 31 décembre 1970 (2)

Branches	Sociétés nationales	Sociétés anonymes	Sociétés à caractère mutuel	Sociétés étrangères	Total
Vie	4	33	7	18	62
Capitalisation	2	5	1	—	8
Dommages	4	73	165	156	398
Total	10	111	173	174	468

Ces sociétés voient l'essentiel de leur activité concentrée au siège social qui se situe le plus souvent à Paris puisque, sur la base des statistiques de l'année 1965, on pouvait estimer que les entreprises dont le siège était à Paris réalisaient plus de 80 % de l'encaissement total du marché français et que 75 % du personnel des services intérieurs des sociétés d'assurances travaillaient à Paris.

Mais, du fait de l'importance des réseaux d'agents qui couvrent le territoire national, l'ensemble des personnes ayant une activité dans l'assurance en province (environ 80 000) dépasse très largement le nombre d'employés de cette industrie dans la région parisienne (de 60 à 65 000).

Certaines sociétés parfois importantes ont leur siège dans quelques grandes villes (Lyon, Lille, Strasbourg, Le Mans, Niort). Cependant certaines sociétés ont des activités importantes au-dehors de leur siège et il faut citer d'abord Lyon où la plupart des grandes sociétés disposent d'une direction régionale ; par ailleurs, depuis quelques années, des sociétés importantes ont commencé à opérer une décentralisation de leur activité allant pour plusieurs d'entre elles jusqu'à implanter d'importantes directions régionales dans les principales grandes villes de France.

L'assurance en France est une activité soumise à un contrôle strict de la Direction des Assurances au Ministère de l'Économie et des Finances.

Ce contrôle porte sur la création des sociétés (leur agrément pour exploiter telle ou telle branche) et sur leur fonctionnement. C'est un contrôle de solvabilité qui a pour but de mettre chaque société en mesure d'exécuter ses engagements. Mais il est exercé « a posteriori » (3) et suivant des règles administratives et non discrétionnaires.

(2) Non compris la C.N.P., les sociétés à forme tontinières, une société faisant l'acquisition d'immeubles à charge de rentes viagères et les sociétés pratiquant exclusivement des opérations de réassurance.

(3) Toutefois, s'agissant de l'assurance automobile « aux tiers » qui a un caractère obligatoire, la loi du 30 novembre 1966 a donné au Ministère des Finances des pouvoirs pour intervenir dès que la société semble en déséquilibre, afin de permettre de redresser la situation pendant qu'il est encore temps.

Il ne faut donc pas le confondre avec une garantie de l'État, qui n'existe pas, même pour les sociétés nationalisées.

Ceci dit, il est peu de secteurs industriels qui soient aussi surveillés que celui de l'assurance et dont on connaisse les résultats avec autant de détails.

Le chiffre d'affaires réalisé en France (affaires directes) s'est réparti de la manière suivante en 1970.

	En pourcentage des encaissements (affaires directes réalisées en France)
Assurance vie	18,9
Capitalisation	3,0
Assurance dommages	78,1
Total	100,0

Le chiffre d'affaires réalisé en France par les sociétés pratiquant l'assurance dommage s'est réparti de la manière suivante en 1970.

	En pourcentage des encaissements totaux de l'assurance dommages	En pourcentage de l'encaissement toutes branches en France
Automobile	56,8	44,3
Incendie	15,1	11,8
Autres risques	28,1	22,0
Total	100,0	78,1

Vous ne faites jamais fausse route avec l'Union de Banques Suisses



**Notre point d'attache est la Suisse,
mais nos opérations couvrent le monde entier**

Nous avons des représentation à Bahrain, Beyrouth, Bogotá, Buenos Aires, Caracas, Hongkong, Johannesburg, Melbourne, Mexico, Montréal, New York, Rio de Janeiro, San Francisco, São Paulo, Singapour, Sydney et Tokyo, une succursale à Londres et plus de 160 guichets en Suisse.



Union de Banques Suisses

Zurich (Siège principal) Bahnhofstrasse 45

Répartition du montant des primes d'affaires directes en 1970 (en pourcentage du marché)
par branche et par catégorie de sociétés

Branches	Sociétés nationales	Sociétés anonymes	Sociétés à caractère mutuel	Sociétés étrangères	Total
Vie	60,9	24,8	7,2	7,1	100
Capitalisation	88,2	11,8	—	—	100
Dommages	31,3	39,2	21,8 (4)	7,7	100

La répartition du montant des primes d'affaires directes de l'assurance par branche et par catégorie de sociétés est retracée dans le tableau ci-dessus.

Le montant du chiffre d'affaires des sociétés étrangères établies en France représentait en 1969 : 7,4 % du chiffre d'affaires total de l'assurance en France et, pour ces sociétés, l'encaissement moyen est beaucoup plus faible que pour les sociétés autochtones.

En 1969 la part des sociétés étrangères dans le chiffre d'affaires français de l'assurance-vie et de l'assurance non-vie était respectivement de 6 % et de 7,7 %. C'est principalement dans le secteur « transports » (maritime et aviation) que la part des assureurs étrangers est particulièrement importante, puisqu'il s'élevait à 20,9 % en 1969.

(4) Y compris les sociétés mutuelles, non compris les mutuelles agricoles.

Ces sociétés étrangères établies en France sont d'importance très variable et c'est ainsi qu'on voit des sociétés étrangères qui ne disposent que d'un simple bureau de représentation côtoyer d'autres sociétés étrangères ayant un chiffre d'affaires qui les place parmi les sociétés importantes opérant en France.

Il m'est particulièrement agréable, dans cette revue consacrée aux rapports économiques entre la Suisse et la France, de constater, en achevant ce panorama, que deux groupes de sociétés d'assurances suisses viennent en tête des entreprises étrangères d'assurances opérant en France et figurent parmi les 25 plus importantes entreprises du marché : l'une occupe la 22^e place et l'autre la 25^e.

Cette présence n'étonnera aucun de ceux qui savent le rôle que tient l'assurance dans l'économie suisse et qui connaissent le dynamisme des sociétés dont le siège est outre-Jura.



Roulez sans soucis...

La DAS, défense automobile suisse, vous garantit une protection juridique intégrale, en Suisse et à l'étranger.

Maximum de garanties
Primes modiques

Agences en Suisse : Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lugano, Saint-Gall, Zurich